

TARIFS transport non-urgent ASSIS et CHAISE ROULANTE de ou vers des prestataires de soins de santé

Tarif standard Mutas (transport en série inclus)

Transport Assis	Forfait de départ 1 à 10 km	par course	€ 20,26
	11-30 km	par km	€ 1,92
	>30 km	par km	€ 1,52
Transport chaise roulante	Forfait de départ 1 à 10 km	par course	€ 39,50
	11-30 km	par km	€ 1,92
	>30 km	par km	€ 1,52

Suppléments :

Dimanche et jours fériés	<p>Pour les transports le dimanche et les jours fériés un supplément unique peut être facturé.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports assis et par chaise roulante : 20,26 € par dossier
Heures irrégulières	<p>Pour les transports pendant les jours ouvrables entre 20:00 heures et 06:00 heures un supplément unique peut être facturé. L'heure de prise en charge du patient détermine si ce supplément est d'application.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports assis et par chaise roulante : 20,26 € par dossier
Frais d'attente	Les frais d'attente ne sont pas prévus. Le transporteur n'est pas censé d'attendre la fin d'un examen ou d'une thérapie.

Remarques :

Forfait de départ	Le forfait de départ comprend un nombre maximal de kilomètres. Le montant de facturation ne sera donc jamais inférieur à ce montant.
Transport par chaise roulante	Est considéré comme 'transport par chaise roulante' : le transport d'un patient dans un véhicule adapté et durant lequel le patient reste assis(e) dans sa chaise roulante.
Annulation tardive	<p>Annulation tardive : on parle d'une annulation tardive si la course est annulée 2 heures avant le rendez-vous.</p> <p>Le transporteur peut facturer 1X le montant du forfait (course unique !) du transport annulé, à la personne ou le responsable de cette annulation tardive. Les annulations de plus de 2 heures avant le rendez-vous ne peuvent pas être facturées.</p>
Annulation sur place, course inutile	<p>Une course inutile : on parle d'une annulation inutile si la course est annulée moins de 30 minutes avant le rendez-vous. Ceci à condition que le transporteur peut démontrer par le registre des transports ou les données « track & trace » qu'il a commencé le transport. Ces informations doivent être communiquées au plus tard 2 semaines après la course.</p> <p>Le transporteur peut facturer 1X le montant total (course unique) de la course annulée, à la personne ou l'instance responsable pour l'annulation ou course inutile, avec un maximum de 101,28 €.</p>